



Votre projet

Devenir acteur-riche de l'espace rural pour concevoir, développer, accompagner, animer, conduire des projets dans le secteur des services en espace rural.

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou d'enseignement général :

Vous avez :

- une réelle motivation pour les services en espace rural,
- le goût des contacts humains et de l'animation,
- de l'autonomie et de l'initiative,
- de bonnes qualités rédactionnelles,
- une bonne adaptabilité.

Les objectifs de la formation

Le BTS "DATR" assure la formation de futurs "accompagnateurs", "concepteurs de projets", "animateurs de structures". Il vise à développer des emplois nouveaux dans le secteur des services et en particulier dans les domaines :

- du conseil en direction des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux pour développer et structurer des activités de services,
- de la conception et de la gestion des projets individuels et/ou collectifs de développement : touristiques, socioculturels, éducatifs et de loisirs... s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire,
- de la coordination de services centrés sur la personne destinés à l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales (loisirs, cadre de vie, culture...).

Le technicien supérieur agricole "DATR" acquiert des compétences lui permettant :

- d'élaborer et d'accompagner des projets pour un territoire et ses acteurs,
- de concevoir, mettre en place et suivre des services et des produits,
- de s'entourer d'un réseau de partenaires et de les fidéliser,
- de gérer des structures (établissements, collectivités...).

Le diplôme

Il est délivré :

- pour 50% par le contrôle continu en cours de formation,
- pour 50% par un examen final comportant deux épreuves : épreuve générale (E1), épreuve professionnelle (E7) à caractère technique, scientifique et professionnel.

Les périodes en entreprise (stages ou apprentissage)

En Formation Initiale Scolaire : de 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité.

Les stages d'au moins deux mois, de date à date, réalisés à l'étranger peuvent être co-financés par ERAMUS+.

Formation par Apprentissage :

- 53 semaines de période en entreprise,
- 41 semaines au CFAA
- 10 semaines de congés payés.

Les poursuites d'études

- licence professionnelle, université,
- deuxième BTS en 1 an.

Les débouchés

Le Technicien Supérieur Agricole "DATR" est employé dans des collectivités territoriales (communes, structures Intercommunales, Pays...), dans des associations ou groupements d'associations, des entreprises, des exploitations agricoles, des mutuelles, des chambres consulaires... en tant que :

- animateur de développement territorial
- Chargé(e) de la promotion du patrimoine
- Responsable d'événementiel
- accompagnateur d'entrepreneurs ruraux engagés dans la conception de projets de services liés aux exploitations agricoles (agri-tourisme, produits du terroir...),

Le Programme

Domaines	Modules	Horaires*
Projet personnel de formation et professionnel	Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	Langue vivante	116 heures
EPS	Education physique et sportive	87 heures
Traitement des données et informatique	Traitement de données	72,5 heures
	Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Modules professionnels	Diagnostic de territoire	239 heures
	Méthodologie de projets	154,5 heures
	Mercatique, gestion juridique et financière des services	197,5 heures
	Communication et animation professionnelle	121 heures
Initiative locale	Module d'initiative locale	87 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		174 heures

*Horaires pratiqués en formation initiale scolaire

Les établissements

ETABLISSEMENT	REALISATEUR - SITE	DEPT	FIS*	APP*	FC*	TEL	MAIL
EPLEFPA Auch-Beaulieu-Lavacant	Lycée Agricole de Auch Beaulieu Lavacant	32				05 62 61 71 00	legta.auch@educagri.fr

* FIS formation initiale scolaire (lycée) ; APP : apprentissage (CFA) ; FC : formation continue (CFPPA)

Les conditions matérielles

- **hébergement** : location chez des particuliers (liste fournie par l'établissement).
- **bourses** : le "Dossier Social Etudiant" (DSE) est à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du Bac, impérativement entre le 15 janvier et le 15 mai, sur le site du CROUS. <https://www.portail-vie-etudiante.fr>.
- **avantages** : les étudiants et apprentis bénéficient des avantages "étudiants".
- **aide de la région Occitanie** : la Carte Jeune (lien : <https://www.laregion.fr/les-aides-de-votre-Carte-Jeune-Region>)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité



Réseau des Centres Publics de Formation Agricole d'Occitanie